

## Inscription 2023 - 2024

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

Adresse de l'enfant

Pédiatre

No. de téléphone

Nom et prénom du père

Profession

No. de téléphone

Nom et prénom de la mère

Profession

No. de téléphone

Nom et prénom des personnes autorisée à venir chercher l'enfant

No. de téléphone en cas d'urgence

E-mail

Votre enfant a-t-il une allergie et laquelle?

Doit-il prendre un traitement?

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie ou d'un handicap et lequel?

Assurance malade de l'enfant

No. de carte

Assurance accident de l'enfant

No. de carte

Acceptez-vous qu'on soulage votre enfant en lui donnant des granules homéopathiques, comme de l'arnica en cas de chutes?

En case d'urgence, acceptez-vous que votre enfant soit soigné par le médecin le plus proche?

Signature

Acceptez-vous que votre enfant soit pris en photo?

Signature

Acceptez-vous que ces photos soient utilisées dans le cadre professionnelle et éventuellement sur notre site web (page parents)?

Signature

Jours à choix:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi			FERME		

Lorsque l'enfant est inscrit au P'tit Moulin, il est tenu d'avoir durant toute l'année un mois d'écolage payé d'avance, les congés scolaires n'étant pas déduits du règlement mensuel.

Par la présente, je m'engage à verser chaque mois, pour l'écolage de mon enfant, la somme de..... Cette somme sera versée jusqu'au 10 du mois, dernière délai. Dépassé ce délai, des frais de rappel d'un montant de dix francs seront facturés.

Toute absence, quelle que soit la raison, ne sera pas déduite du montant de l'écolage.

Les vacances correspondent aux vacances scolaires morgiennes et ne sont pas déduites de l'écolage, sauf pour les vacances d'été.

Lu et approuvé à Morges,  
le.....

Signature